AVIS POUR APPEL D'OFFRE
AO N°07/2026
(Selon le manuel de procédure d'achat de la CIOK)

CHOIX D'UN BUREAUD'EXPERTS COMPTABLES AFIN DE PROCEDER A L'INVENTAIRE PHYSIQUE DES BIENS IMMOBILISES ET DES PIECES DE RECHANGE SPECIFIQUES AINSI LA REEVALUATION LEGALE DE TOUS LES BIENS DE LA SOCIETE LES CIMENTS D'OUM EL KELIL (CIOK)

1 - Objet du marché

La société les ciments d'Oum El Kélil se propose de lancer d'un appel d'offre pour le choix d'un bureau d'expert(s) comptable(s), membre(s) de l'ordre des experts comptables tunisiens afin de procéder à :

L'inventaire physique des biens immobilisés et des pièces de rechange spécifiques à eux.

Rapprocher cet inventaire physique avec les écritures comptables de l'entreprise conformément à la réglementation et aux normes comptables en vigueur et procéder aux écritures de correction et de régularisation comptables nécessaires.

La réévaluation légale des éléments d'actifs immobilisés (y compris les pièces de rechange spécifiques) conformément à la législation comptable des entreprises et surtout :

L'institution du régime de la réévaluation légale des bilans des sociétés industrielles, prévu par l'article 19 de la loi N° 2018-56 portant loi de finances pour l'année 2019.

La publication du décret gouvernemental N° 2019-971 du 28 octobre 2019 fixant les indices de réévaluation.

La publication de la note commune NC 26-2019 portant commentaire des dispositions de l'article 19 susvisé.

Réviser la procédure d'identification et de codification des immobilisations et des pièces de rechange spécifiques y relatives, permettant surtout la distinction entre les immobilisations et les stocks.

Réviser la procédure existante au sein de l'entreprise concernant la distinction entre les immobilisations et les stocks en respect aux NCT et proposer les corrections comptables nécessaires.

Visite de reconnaissance

Les soumissionnaires seront invités à une visite qui sera organisée le …… à 10h00 en compagnie d'un responsable CIOK pour prendre connaissance des lieux.

2 - Cadre de la mission :

Cette Mission s'intègre dans le cadre du respect de réglementation comptable en vigueur et surtout les prérogatives de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises qui stipule que l'opération d'inventaire doit être réalisée, au moins une fois par exercice, à l'effet de vérifier l'existence des éléments d'actifs et de passifs et de s'assurer de leur valeur. Les éléments sont regroupés sur le livre d'inventaire selon la nature de chaque élément inventorié et le mode de son évaluation. Le livre d'inventaire est tenu d'une manière, conforme aux normes comptables, permettant la justification de tous les éléments des états financiers.

En plus, pour répondre en question aux suivis de l'évaluation du système de contrôle interne des commissaires aux comptes.

3 - Conditions de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux bureaux d'experts comptables capables de s'engager pour l'exécution du marché et répondant aux exigences du cahier des charges.

4 - Respect des conditions de l'appel d'offre

Les soumissionnaires sont tenus, conformément aux dispositifs et des exigences du manuel des procédures des achats de la CIOK en vigueur applicable aux marchés publics, de respecter tous les documents et conditions du dossier d'Appel d'Offres).

Toute offre qui déroge aux conditions de l'Appel d'Offres sera rejetée.

Article 5 : Pièces constitutives du marché selon l'ordre de priorité

Les pièces constitutives du marché sont :

La soumission financière qui constitue l'acte d'engagement

Le cahier des conditions d'appel d'offres (CCAO) et ses annexes

Le cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP)

Le cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)

L'offre technique du titulaire du marché

Le bordereau des prix du titulaire du marché

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures de biens et de services.

Le manuel des achats et des marchés de la société CIOK

Le contrat à conclure avec le soumissionnaire retenu.

En cas de contradiction ou de différences entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel, elles sont énumérées ci-dessus.

5- Présentation des offres

L'offre comprend :

- ✓ Les documents administratifs

- ✓ L'offre technique
- ✓ L'offre financière

L'offre technique et l'offre financière sont placées dans deux enveloppes séparées fermées :

- L'enveloppe portant la mention « Enveloppe A » comporte l'offre technique.
- L'enveloppe portant la mention « Enveloppe B » comporte l'offre financière.

Ces deux enveloppes, en plus du cautionnement provisoire et des documents administratifs, seront placés dans une troisième enveloppe fermée indiquant uniquement les mentions suivantes :

" AO N°07/2026

« CHOIX D'UN BUREAUD'EXPERTS COMPTABLES AFIN DE PROCEDER A L'INVENTAIRE PHYSIQUE DES BIENS IMMOBILISES ET DES PIECES DE RECHANGE SPECIFIQUES AINSI LA REEVALUATION LEGALE DE TOUS LES BIENS DE LA SOCIETE LES CIMENTS D'OUM EL KELIL (CIOK) »

« A ne pas ouvrir »

5-1) Enveloppe A - Offre technique :

- Fiche des critères de conformité
- Référence avec justificatif

5-2) Enveloppe B - Offre financière :

- Soumission financière
- Bordereau des prix

5-3) Enveloppe extérieure - pièces administratives

- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire
- Déclaration sur l'honneur de non-influence.
- Déclaration sur l'honneur de non-appartenance à la CIOK.
- Déclaration sur l'honneur (Loi n° 2018-46 du 1 août 2018)
- Déclaration de non faillite
- Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- Attestation de la situation fiscale.
- Registre de commerce.
- Le cahier des charges cacheté signé et portant la mention lue et approuvée
- Procuration éventuellement nécessaire ou attestation prouvant que la signature est celle du représentant légal du soumissionnaire
- En cas de groupement d'entreprises
  - L'acte du groupement dûment signé par les cotraitants
  - La désignation du mandataire et les procurations y afférent

6- Mode et Adresse et Date d'envoi des offres

6-1) Mode et Adresse d'envoi de l'offre

Les plis contenant les offres doivent être envoyés soit par la poste et recommandés, par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre de la CIOK contre une décharge, de façon à parvenir au plus tard à la date limite sous indiquée à l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

6-2) Réception des offres

- La réception des offres s'effectue au bureau d'ordre de la CIOK à l'adresse indiquée ci-dessus. A leur réception, les plis sont enregistrés au registre du bureau d'ordre, puis sur le registre des appels d'offres dans leur ordre d'arrivée, et demeurent fermés jusqu'au moment de leur ouverture.
- La date et l'heure et le numéro d'ordre de dépôt des plis sont portés sur les enveloppes extérieures et enregistrés au fur et à mesure de leur réception.
- La date limite de réception des offres au bureau d'ordre de la CIOK est fixée au **01/06/2026 à 12h00 heures**
- Le cachet du bureau d'ordre précité faisant foi.

7- Ouverture des offres publique :

Les plis contenant les offres seront ouverts au cours d'une séance publique le **01/06/2026 à 12h30 heures** à l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

Au cours de la séance d'ouverture des plis, les soumissionnaires ou leurs représentants ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission. La commission d'ouverture des plis procède de la manière suivante :

- Ouverture des plis financiers et lecture des montants des offres.
- Constat et vérification de l'existence :
  - Des pièces administratives demandées
  - Des pièces constituant l'offre technique

8- Validité des offres

Les offres demeurent valables 60 jours à compter du lendemain de la date limite de remise des offres.

NB :

- Les soumissionnaires peuvent retirer le cahier des charges à partir du **11/05/2026** de l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil

20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

- Le Frais de retrait du cahier des charges est fixé à 200dt.